

## Le sténographe officiel : un MÉTIER D'AVENIR !

Le sténographe officiel note les mots prononcés à la vitesse de la prononciation au moyen de signes conventionnels, les sténogrammes, à l'occasion d'interrogatoires, de procès, de commissions rogatoires, etc.

### Inscrivez-vous à l'École de sténographie judiciaire du Québec et :

- devenez un officier de justice;
- apprenez un métier très en demande au Québec, surtout en région;
- obtenez un revenu annuel pouvant atteindre ceux des autres professionnels de la justice.

**Début des cours : 11 janvier 2010**

**Durée de la formation : 2 ans (trois sessions par année)**

**Pour s'inscrire :** site Web de l'École de sténographie judiciaire [www.ecoledesténographie.ca](http://www.ecoledesténographie.ca) ou encore à la réception de la Maison du Barreau du Québec, 445, boul. Saint-Laurent, Montréal.

**Date limite pour déposer votre demande :** 30 septembre 2009  
(des frais de 50 \$ s'appliquent)

Pour obtenir des renseignements complets et détaillés :

**[www.ecoledesténographie.ca](http://www.ecoledesténographie.ca)  
1 866 954-3526**

Note : Le programme est reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et sanctionné par une Attestation d'études collégiales (AEC). Les étudiants de l'École peuvent bénéficier des programmes d'aide financière offerts aux étudiants de niveau collégial.

